

**PROJET DE DECLARATION DU REPRESENTANT PERMANENT DU BURKINA FASO AU NOM DU GROUPE AFRICAIN SUR ESTIMATIONS BUDGETAIRES RESULTANT DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME A SES TRENTE ET UNIEME, TRENTE DEUXIEME ET TRENTE TROISIEME SESSIONS ET VINGT QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, EN PARTICULIER SUR LA RESOLUTION 32/2 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SUR LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET LA DISCRIMINATION EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE ET DE L'IDENTITE DU GENRE**

**Madame la Présidente,**

Je prends la parole, au nom du Groupe africain, pour remercier les délégations qui ont voté en faveur de l'amendement proposé au projet de résolution A/C/71/L.19 de la section 15, en particulier, sur les implications budgétaires pour mise en œuvre de la «résolution 32/2 du conseil des Droits de l'Homme sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité du genre ».

Par cette action, ils ont affirmé les principes qui guident le travail de cette noble organisation et respecté le droit international.

Tout en respectant le résultat du vote, nous regrettons l'adoption des implications budgétaires permettant à l'expert indépendant désigné de mener des activités autour de la notion de «l'orientation sexuelle et l'identité de genre», qui n'a pas encore de fondement juridique en droit international. Une telle mise en œuvre risque de polariser davantage les Etats membres car elle ne bénéficie pas du consensus général de tous les Etats.

**Madame la présidente,**

Le Groupe africain exprime ses très profondes préoccupations sur les activités prévues par l'expert indépendant.

Les Etats membres du Groupe africain se dissocient donc du mandat de l'Expert

indépendant sur la violence et la discrimination fondé sur «l'orientation sexuelle et l'identité de genre» établi par la résolution 32/2 du Conseil des Droits de l'Homme et le budget alloué et nous nous réservons le droit de prendre toutes les dispositions pratiques nécessaires pour le respect des législations nationales.

Je vous remercie.